



Compte rendu sommaire du Conseil syndical du 3 décembre 2018

Le compte rendu de la séance du 1^{er} avril 2018 est adopté.

DELIBERATION N° 2018 -31

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

GEMAPI + HORS GEMAPI

Dans le cadre des renégociations d'emprunts réalisées en 2018, il s'avère nécessaire de procéder à des transferts d'écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042 pour un montant de 13 856.83 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2018 -32

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°2

GEMAPI + HORS GEMAPI

Il s'avère nécessaire de procéder à des transferts de crédits provenant du chapitre 21. Ces transferts de crédits se feront vers le chapitre 13 de la section d'investissement afin de procéder aux paiements de trop-perçus de subventions pour un montant de 26 700.00 €

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2018 -33

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°3 – INTEGRATION DE TRAVAUX – ECRITURES D'ORDRE BUDGETAIRE

GEMAPI + HORS GEMAPI

La Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre a effectué des travaux pour le compte du Syndicat. Ces travaux doivent nous être transférés. Il convient donc de les intégrer dans notre patrimoine par des écritures d'ordre budgétaires. Il est donc nécessaire de procéder à l'inscription des crédits d'ordre budgétaire pour un montant de 5 955 633.74 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2018 -34

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°4

GEMAPI + HORS GEMAPI

En section de fonctionnement, il s'avère nécessaire de procéder à un ajustement de crédits du chapitre 011 – Charges à caractère général vers le chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés pour un montant de 4 000.00 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2018-35

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°5

GEMAPI + HORS GEMAPI

En section d'investissement, il s'avère nécessaire de procéder à l'augmentation des crédits du budget principal pour un montant de 128 000.00 € afin d'équilibrer les recettes perçues en 2018 par des dépenses à inscrire sur le prochain exercice.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-36

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATION AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS

Aménagements d'hydraulique douce et bétaires à Veauville-les-Baons

GEMAPI

Considérant la possibilité de réaliser les accords fonciers et une partie des travaux dès 2019, il est nécessaire d'ajuster les crédits de paiements sur la durée de l'AP/CP sans en changer le montant global de 220 136.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-37

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS - Marché à bons de commande haies et travaux associés

HORS GEMAPI

Considérant la nécessité d'autoriser les crédits de paiements pour des plantations prévues au premier trimestre 2019, il est décidé la création de l'AP/CP citée ci-dessus pour un montant de 225 714.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-38

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS - Marché à bons de commande travaux divers terrassements

GEMAPI + HORS GEMAPI

Considérant la nécessité d'autoriser les crédits de paiements pour des travaux envisagés au premier trimestre 2019 et les accords de subventions déjà obtenus pour différentes interventions prévisionnelles, il est décidé de créer l'APCP précitée pour un montant de 144 808 .00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-39

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS - Travaux de création d'une noue enherbée au Grand Tôt à HAUTOT-SAINT-SULPICE

HORS GEMAPI

Considérant la nécessité de créer une noue enherbée à Hautot-Saint-Sulpice au hameau du Grand Tôt, les subventions accordées par arrêté de l'Agence de l'Eau de Seine Normandie en 2018, il est décidé de créer l'APCP précitée pour un montant de 9 582.00 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-40

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS - Création d'un bassin tampon à HARCANVILLE en amont d'une conduite Trapil

GEMAPI

Considérant la nécessité de créer un bassin tampon à Harcanville en amont d'une conduite Trapil Route des 13 Fosses, les subventions accordées par arrêté de l'Agence de l'Eau de Seine Normandie en 2018, il est nécessaire de créer l'APCP précitée pour un montant de 39 444.00 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-41

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENTS - Création d'un bassin tampon Route de la Garenne à ANVEVILLE et deux buses à ECRETTEVILLE LES BAONS

GEMAPI

Considérant la nécessité de créer un bassin tampon Route de la Garenne à Anvéville et la création de deux buses au Hameau de la Faute à Ecretteville-les-Baons, les subventions accordées par arrêté en 2018 par l'Agence de l'Eau de Seine Normandie, il est décidé de créer l'APCP précitée pour un montant de 15 000 €.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-42

FINANCES - BUDGET ANNEXE - DECISION MODIFICATIVE N°1

GEMAPI + HORS GEMAPI

En section de fonctionnement, afin de procéder aux écritures comptables des ICNE de l'année, il s'avère nécessaire de procéder à un transfert de crédit de 30 € en section de fonctionnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-43**FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - LIGNE DE TRESORERIE****GEMAPI + HORS GEMAPI**

Il est décidé l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de **300 000.00 € pour 2019.**

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-44**ACTION AGRICOLE – PLAN DE FINANCEMENT HAIES ANTI-EROSIVES A ARTIR DE 2019****HORS GEMAPI**

Considérant que les haies anti-érosives permettent d'infiltrer, ralentir et limiter la concentration des écoulements, diminuant ainsi les risques d'érosion et de ruissellement, et sachant qu'une demande de financement va être effectuée afin d'obtenir le nouveau taux de subvention, à savoir 80 % pris en charge par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, l'exploitant agricole prendra à sa charge le complément d'auto financement et le reliquat de TVA.

Le plan de financement sera détaillé dans chaque convention signée avec les exploitants.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-45**ACTION AGRICOLE - HAIES ANTI-EROSION : CONVENTION ET DEMANDE DE REVERSEMENT DE LA PART RESTANT DUE PAR L'EXPLOITANT OU LE PARTICULIER****HORS GEMAPI**

Les projets de haies sont les suivants :

Nom société	Localisation du projet	linéaire de haie en ml	montant approximatif du projet en € HT	montant approximatif de la somme à percevoir en €
EARL du Vais	OUAINVILLE	320	5150	1050
EARL du Vais	OUAINVILLE - CANOUVILLE	1200	19310	3930
EARL du Vais	OUAINVILLE	30	485	100
EARL du Vais	OUAINVILLE - CANOUVILLE	30	485	100
EARL de la Ferme du Colombier	HERICOURT EN CAUX	40	750	160
EARL de la Plaine	BENESVILLE	20	335	70
EARL de la Plaine	DOUDEVILLE	50	830	170
EARL de la Plaine	DOUDEVILLE	25	415	90
EARL de la Plaine	DOUDEVILLE	170	2900	580
EARL de la Plaine	DOUDEVILLE	100	1700	340
DE BOISSIEU Charles Henri	OCQUEVILLE	415	6755	1380
BLONDEL Alain	CANY-BARVILLE	75	1255	255

CARPENTIER François	CANY-BARVILLE	75	1255	255
BURETTE Pascal	YVECRIQUE	28	550	120
JULIEN Michel	NEVILLE	80	1350	275
CACHELEUX Stéphane	NEVILLE	80	1350	275
LAVOPIERE Sylvain	CRIQUETOT LE MAUCONDUIT	305	5000	1020
JULIEN Michel	NEVILLE	30	531	110
GAEC Georges Leconte	NEVILLE	20	348	75
EARL des Thuileaux	NEVILLE	20	348	75
GAEC Hedouin	CRASVILLE LA MALLET	15	266	55
EARL des Thuileaux	CRASVILLE LA MALLET	15	266	55
EARL des Thuileaux	NEVILLE	15	291	60
EARL Lepilleur	OCQUEVILLE	180	2985	610
SCEA du Manoir	SASSEVILLE	350	5710	1160
GAEC Georges Leconte	OCQUEVILLE	30	581	120
GAEC de la Foyer	VALLIQUERVILLE	60	1062	220
GAEC Haquet	OCQUEVILLE	60	1026	210
GAEC Haquet	SAINT VAAST DIEPPEDALLE	50	855	180
GAEC Haquet	SAINT VAAST DIEPPEDALLE	55	941	200
GAEC Haquet	LE HANOUARD	40	684	140
SCP de St Riquier	VITTEFLEUR	445	7235	1470
SCP de St Riquier	SAINT RIQUIER ES PLAINS	215	3446	710
SCP de St Riquier	SAINT RIQUIER ES PLAINS	260	4168	850
EARL Pasquier	ANVEVILLE	30	581	120
SCEA de la Galantière	VALLIQUERVILLE	50	902	190
EARL Lepilleur	CRASVILLE LA MALLET	30	531	110
DUBOQ Olivier	CRASVILLE LA MALLET	30	531	110
LANCHON Jean Robert	OCQUEVILLE	260	4255	870
LANCHON Jean Robert	OCQUEVILLE	45	736	150
EARL de Plein Bosc	ETOUTTEVILLE	45	749	160
EARL de Plein Bosc	ETOUTTEVILLE	30	500	110
EARL de Plein Bosc	ETOUTTEVILLE	50	832	170
EARL de Plein Bosc	ETOUTTEVILLE	40	666	140
PLANCHON Nathalie	DOUDEVILLE	150	2500	510
EARL Georges	OCQUEVILLE	25	425	90
	TOTAL	5688	93826	19200

Il est décidé de maintenir 80 % de subvention du projet hors taxe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N°2018-46

ACTION AGRICOLE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MARE ET NOUE LIEU-DIT LA FOLIE VITTEFLEUR

GEMAPI

Faute d'accords avec les propriétaires pour la réhabilitation d'une mare et la création d'une noue sur la commune de Vittefleury au lieu-dit La Folie, il est décidé de procéder à une déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire conjointe et en particulier la mise en enquête publique des dossiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-47

ACTION MARE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MARE EN AVAL DE LA FAUTE (HAMEAU) A ECRETTEVILLE LES BAONS

GEMAPI

Faute d'accords avec les propriétaires pour la réalisation d'une dernière mare tampon dans le cadre du programme d'aménagements en protection et prévention des inondations du hameau de la Faute à ECRETTEVILLE LES BAONS en cours depuis 2016, il est décidé d'engager une procédure de déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire conjointe et en particulier la mise en enquête publique des dossiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-48

DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE MARE DU CHATEAU A GREMONVILLE

GEMAPI

Faute d'accords fonciers avec les propriétaires pour récupérer l'emprise d'une mare ou un accord permettant de réaliser les travaux qui s'imposent sur la commune de Grémonville, il est décidé d'engager la procédure de déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire conjointe et en particulier la mise en enquête publique des dossiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-49

ACTION MARE - DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE BASSIN TAMPON A YERVILLE

GEMAPI

Faute d'accords avec les propriétaire et exploitant pour la réalisation d'un ouvrage sur la commune de Yerville pour compléter le programme d'aménagements structurants en protection et prévention des inondations du centre du village de CRIQUETOT SUR OUVILLE. Il est donc décidé de procéder aux démarches nécessaires à la déclaration d'utilité publique, l'enquête parcellaire conjointe et en particulier la mise en enquête publique des dossiers.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur COLLARD, délégué de la commune de Yerville, indique que l'insuffisance des bassins crée des inondations.

DELIBERATION N°2018-50**ACTION MARE - Délégation de mandat de maîtrise d'ouvrage – mares tampon pluvial****GEMAPI**

Il est décidé le programme de travaux suivant pour l'année 2019 en délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

COMMUNE	PREVISIONNEL PLAFOND (€ HT)	PART CCCA PLAFOND (€ HT)
Ancourteville-sur-Héricourt - Chemin de la Hêtraie	2 982,40	1 199,52
Bosville - Route de Chanteclerc	6 100,00	1 236,39
Drosay - Rue du Four à pain	2 796,80	520,20
Neville - Route de St Valery	8 357,00	3 366,30
Saint-Vaast-Dieppedalle - Rue du Colombier	16 251,05	3 165,17

Pour chaque projet, une convention encadrera les mouvements de trésorerie entre le Syndicat et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre.

ADOpte A L'UNANIMITE**DELIBERATION N° 2018-51****RIVIERE ET ZONES HUMIDES - BUDGET ANNEXE - TARIFS – REDEVANCE DES PROPRIETAIRES****GEMAPI**

Il est décidé les tarifs suivants pour l'année 2019 :

	Unités	Tarif 2016 pour mémoire	Tarif 2017 pour mémoire	Tarif 2018 pour mémoire	Tarif 2019
Rivière (ml)	ml	0.84 €	0.76 €	0.76 €	0.76 €
Tourterou (ml)	ml	0.55 €	0.50 €	0.50 €	0.50 €
Tourterou spécial (ml)	ml	0.38 €	0.35 €	0.35 €	0.35 €
Vanne fermée (forfait)	nombre	422.00 €	379.80 €	379.80 €	379.80 €
Vanne ouverte (forfait)	nombre	282.00 €	253.80 €	253.80 €	253.80 €
Chutes en ruine (forfait)	nombre	211.00 €	189.90 €	189.90 €	189.90 €
Pisciculture (m²)	m²	0.21 €	0.19 €	0.19 €	0.19 €
Bassin d'agrément et ballastière (m²) en connexion avec la Rivière	m²	0.11 €	0.10 €	0.10 €	0.10 €
Plan d'eau à usage de gabions (m²)	m²			0.06 €	0.06 €

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-52**RIVIERE ET ZONES HUMIDES – ACTUALISATION COÛT HORAIRE MAIN D'OEUVRE ET MATERIEL****GEMAPI**

Il est décidé les tarifs suivants pour les interventions proposés aux riverains de « la Durdent » dans la cadre de la réalisation de travaux :

Descriptif	Coût horaire 2018	Coût horaire 2019
2 agents y compris véhicule et petits outillages	60.00 € TTC	62.00 € TTC
Pelle araignée	28.00 € TTC	29.00 € TTC
Tracteur	22.00 € TTC	23.00 € TTC
Forfait déplacement tracteur + pelle - Trajet : de Sommesnil sur section Héricourt – Cany-Barville (Aller-retour)	25.00 € TTC	26.00 € TTC
Forfait déplacement tracteur + pelle - Trajet : de Sommesnil sur section Sommesnil -Veulettes-sur-Mer (Aller-retour)	50.00 € TTC	52.00 € TTC

ADOPTE A L'UNANIMITE**DELIBERATION N° 2018 -53****RESSOURCES HUMAINES - MISE EN PLACE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)****GEMAPI + HORS GEMAPI**

Le Conseil Syndical décide de la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier pour les agents concernés.

ADOPTE A L'UNANIMITE**DELIBERATION N° 2018 -54****RESSOURCES HUMAINES - TAUX DE PROMOTION DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AVANCEMENT DE GRADE****GEMAPI + HORS GEMAPI**

Il est décidé de fixer les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

CATEGORIE	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX (%)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
C	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal - 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint administratif principal - 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal - 1 ^{ère} classe	100
B	Rédacteur principal – 1 ^{ère} classe	Attaché	100
FILIERE TECHNIQUE			
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal - 2 ^{ème} classe	100
	Adjoint technique principal - 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal – 1 ^{ère} classe	100

ADOPTE A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-55

RESSOURCES HUMAINES - BUDGET PRINCIPAL - Concours de la trésorière – Attribution d'indemnités

GEMAPI + HORS GEMAPI

Il est décidé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% pour l'année 2018 en précisant que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Christine CATEL, Trésorière, et l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45.73 €.

ADOpte A LA MAJORITE

1 ABSTENTION : M. THUNE

DELIBERATION N° 2018-56

RESSOURCES HUMAINES - ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE-MARITIME

GEMAPI + HORS GEMAPI

Il est décidé d'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-57

RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - ADHESION

GEMAPI + HORS GEMAPI

Il est décidé d'adhérer au contrat groupe proposé par le Centre de Gestion pour les assurances des risques statutaires à compter du 1^{er} janvier 2019 et d'accepter la proposition suivante :

Assureur : CNP ASSURANCES / SOFAXIS

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois

Agents affiliés à la CNRACL :

✓ Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5.80 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et des agents contractuels de droit public :

✓ Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 0.98 %

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-58

RESSOURCES HUMAINES - MANDAT AU CENTRE DE GESTION - CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE « PREVOYANCE. »

GEMAPI + HORS GEMAPI

Il est décidé :

- ✓ de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation pour le risque « prévoyance » qui sera engagée en 2019 par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.
- ✓ de donner mandat au Centre de gestion de la Seine-Maritime pour la mise en œuvre d'une convention de participation.
- ✓ de prendre acte que les tarifs et les garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation souscrite par le Centre de gestion de la Seine-Maritime.

ADOpte A L'UNANIMITE

DELIBERATION N° 2018-59

AFFAIRES GENERALES - ADHESION A L'ASYBA – (Association des Syndicats de Bassins versants et structures Assimilées)

GEMAPI + HORS GEMAPI

Il est décidé

- De suspendre l'adhésion à l'ASYBA à partir de 2019.
- De verser la cotisation de 600 € pour l'année 2018.

ADOpte A LA MAJORITE

1 ABSTENTION : M. CHARASSIER

Questions diverses

◆ Madame MASURE, déléguée de la commune de Torp-Mesnil demande où en est le projet d'agrandissement de la mare qui reçoit les eaux de plaines car aucune suite n'a été donnée suite au départ de M. BOULARD. Monsieur PERELLE, Directeur du Syndicat des Bassins Versants de la Durdent, indique qu'une vérification sera faite et que la commune sera tenue au courant de la suite de ce projet.

◆ Un délégué (qui ne s'est pas présenté) demande si le Syndicat Mixte des Bassins Versants s'est impliqué dans le projet de l'aménagement de l'ancienne pisciculture d'Héricourt-en-Caux.

Monsieur FILLOCQUE précise que ce projet est communal et que le syndicat a été convié aux réunions de chantier car le lit de la rivière était impacté.

Monsieur CAUCHY, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville et de la commune d'Héricourt, en tant que Maire indique que des zones humides ont été créées, l'ancienne bâtisse va être revendue. Il précise que ce projet est uniquement communal, en partenariat avec l'Agence de l'Eau et la Fédération de Pêche.

◆ Monsieur LECONTE, délégué de la Communauté de Communes Plateau de Caux Doudeville-Yerville et de la commune de Boudeville demande où en est le projet de la création de noue entre Boudeville et Berville. Monsieur FILLOCQUE lui indique que les travaux sont prévus par AP/CP délibérée dans ce jour.

◆ Monsieur BARTHELEMY, délégué de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, souhaite savoir où en est le projet de mare à Sommesnil. Monsieur PERELLE, Directeur du Syndicat des Bassins Versants de la Durdent, lui indique que le géomètre est commandé pour le bornage de la parcelle.

FIN DE LA SEANCE A 19 H 50

**Le compte rendu de séance est consultable dans son intégralité au
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – 27 bis Rue du Chauffour – 76450 CANY-BARVILLE**